CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

AVIS

à la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

QUELQUES ARPENTS DE NEIGE ... À PARTAGER

LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

Québec

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET

DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

AVIS SUR LA RÉGIONALISATION

DE L'IMMIGRATION

PRÉSENTÉ

À LA MINISTRE

DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

DU QUÉBEC

Avis adopté à la réunion
du Conseil des communautés
culturelles et de l'immigration
tenue le 17 novembre 1988

90-01393/

Rédaction: Jean-François Manègre

Traitement de texte: Michèle Hudon

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Deuxième trimestre 1989
ISBN - 2-550-19767-4

16 mai 1989

SOMMAIRE

Cet avis sur la régionalisation de l'immigration fait suite à une demande que la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration adressait au Conseil, en novembre 1987, quant à l'opportunité que son ministère se donne une politique à cet égard et quant aux objectifs et mesures concrètes que cette politique devrait mettre de l'avant.

L'Avis recommande que le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration se donne une politique de régionalisation de l'immigration et qu'il fasse en sorte qu'elle devienne un élément de la politique de développement régional du gouvernement du Québec. La régionalisation aurait pour principale caractéristique d'être d'abord modeste puis de faire éventuellement l'objet d'une croissance progressive. Elle serait également strictement incitative et nullement coercitive.

Le document présente aussi les principales mesures qui devraient être mises en oeuvre pour en assurer le succès, notamment la concertation des intervenants régionaux, la sensibilisation de la population et la diffusion d'une information adéquate aux personnes concernées. Il insiste de plus sur la nécessité de bien suivre le déroulement de l'opération afin qu'elle ne pénalise pas les personnes qui décideraient de s'établir en région et pour que ces mêmes régions profitent pleinement de l'apport de leurs nouveaux citoyens.

Cet avis a été adopté à l'unanimité par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration à sa réunion du 17 novembre 1988.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce document, et en particulier les personnes originaires du Sud-Est asiatique qui ont bien voulu répondre à nos questions (la confidentialité nous empêche de les nommer), mesdames Caroline Lavoie et Sylvie Girard qui ont participé à la recherche, les spécialistes et les chercheurs qui ont accepté de nous rencontrer et de discuter de ce sujet avec nous ainsi que toutes les personnes qui ont participé à nos rencontres de consultation à Québec, à Hull, à Sherbrooke, à Trois-Rivières et à Val d'Or.

En outre, nous voulons remercier tout spécialement les directeurs et le personnel des COFI de Québec, de Hull et de Sherbrooke qui ont bien voulu prêter leur concours à l'organisation des rencontres qui y ont eu lieu et qui nous ont accueillis avec beaucoup de gentillesse.

Nous désirons ici souligner tout particulièrement la participation des membres du Comité de l'immigration, présidé par monsieur Raymond Paquin, vice-président du Conseil chargé du secteur immigration. C'est sous la responsabilité des membres de ce comité que cet avis a été réalisé, monsieur Jean-François Manègre en assumant la rédaction. Ils ont permis, grâce à leur travail de réflexion ainsi qu'à leurs suggestions et commentaires appropriés, d'enrichir et d'étoffer davantage le contenu du présent avis.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE i

REMERCIEMENTS iii

TABLE DES MATIÈRES v

LISTE DES TABLEAUX vii

INTRODUCTION 1

I. QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES TERMES EMPLOYÉS 3

A. Démétropoliser ou régionaliser? 3

B. Une politique volontariste 3

C. Les régions du Québec 4

II. LE MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DOIT SE DONNER UNE POLITIQUE DE RÉGIONALISATION 5

III. Il FAUT ENCOURAGER L'ÉTABLISSEMENT DES NOUVEAUX IMMIGRANTS À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION DE MONTRÉAL 7

IV. LES OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE DE RÉGIONALISATION 11

A. Régionaliser pour favoriser le développement régional 11

B. Régionaliser pour favoriser l'intégration à la majorité francophone 11

V. COMBIEN D'IMMIGRANTS PEUT-ON ÉTABLIR EN RÉGION À COURT ET À MOYEN TERME? 13

VI. LES MESURES À METTRE EN OEUVRE 17

A. La planification des interventions et la concertation avec les autres organismes 17

B. Les mesures d'information et de sensibilisation 21

C. Les mesures de soutien et de suivi 23

VII. RECOMMANDATIONS 27

TABLEAUX 35

TABLEAUX TIRÉS DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - O.P.D.Q., 1988 45

ANNEXES 51

MEMBRES DU COMITÉ DE L'IMMIGRATION 53

COMPOSITION DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC 55

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1986 selon la région de destination 35

TABLEAU 1a) Immigrants arrivés en 1986 selon la ville de destination, Canada 36

TABLEAU 2 Population selon le lieu de naissance par régions métropolitaines de recensement, 1986 37

TABLEAU 3 Importance des populations linguistiques selon les principales langues maternelles déclarées, régions métropolitaines de recensement, Québec, 1986 38

TABLEAU 4 Taux de chômage, régions et province - Moyenne annuelle, 1981 à 1987 39

TABLEAU 5 Taux d'activité, régions et province. Moyenne annuelle, 1981 à 1987 40

TABLEAU 6 Population active, nombre de chômeurs et emploi par région de recensement, 1981 à 1987 41

TABLEAUX TIRÉS DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (O.P.D.Q., 1988)

TABLEAU 7 Évolution du poids démographique des régions de 1951 à 1986 45

TABLEAU 8 Variation du taux d'activité et du taux de chômage des régions de 1961 à 1986 45

TABLEAU 9 Population des régions et son évolution, 1971-1986 . . 46

TABLEAU 10 Les principaux indicateurs des blocs régionaux 47

TABLEAU 11 Les principaux indicateurs de l'état socio-économique des MRC 48

LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC, 1987 (Carte) 50

INTRODUCTION

En novembre 1987, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration demandait au Conseil de lui soumettre un avis sur l'opportunité pour son ministère de se donner une politique de "démétropolisation", de même que sur les objectifs et le contenu possibles d'une telle politique. Cette demande était inspirée par l'intervention de plusieurs organismes qui avaient proposé, lors de la consultation de la Commission de la culture sur les niveaux d'immigration pour 1988 et 1989, que des mesures soient mises en oeuvre pour favoriser l'établissement en région d'un plus grand nombre d'immigrants. Le Conseil, dans son "Avis sur le niveau d'immigration pour 1988 et 1989", avait aussi suggéré que l'on examine cette question .

Le présent document constitue donc la réponse du Conseil aux questions que la Ministre lui a soumises relativement à la démétropolisation de l'immigration.

Pour réaliser cet avis, le Conseil a procédé à une revue de la littérature sur le sujet et à un certain nombre de consultations auprès de fonctionnaires, de chercheurs, d'intervenants et d'immigrants vivant en région. Des réfugiés indochinois, qui s'étaient d'abord établis à l'extérieur de la région de Montréal lors de leur arrivée au Québec, ont aussi été interviewés. L'ensemble des informations recueillies au cours de ces travaux préliminaires est présenté dans un autre document intitulé "Les régions du Québec et l'immigration".[1]

---

[1] Girard, S. et Manègre, J.-F., Les régions du Québec et l'immigration, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, janvier 1989.

L'Avis traitera d'abord de la nécessité, pour le Ministère, de se donner une politique de régionalisation de l'immigration et des motifs qui justifient une telle orientation. Par la suite, il présentera les principaux éléments qui pourraient constituer une telle politique, notamment les objectifs et certaines mesures concrètes à prendre pour encourager la régionalisation.

1. QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES TERMES EMPLOYÉS

A. Démétropoliser ou régionaliser?

Une précision s'impose quant aux termes qui seront employés par la suite dans ce document. En effet, au cours de nos recherches, nous avons eu l'occasion de constater que le terme "démétropolisation" était souvent perçu négativement et que beaucoup de gens y associent une impression de coercition, même si pour nous il signifie essentiellement l'établissement volontaire de nouveaux immigrants à l'extérieur de la région de Montréal.

Cette confusion dans l'interprétation à donner au terme "démétropolisation" fait que nous parlerons plutôt de "régionalisation" de l'immigration. Cette expression est aussi plus positive et elle exprime plus clairement l'idée que l'immigration peut constituer un apport précieux pour les régions.

B. Une politique volontariste

Nous affirmerons aussi immédiatement qu'une telle approche ne pourra être que volontariste. En aucun cas il ne saurait être question de contraindre qui que ce soit à s'établir en un endroit plutôt qu'un autre. D'ailleurs, une telle façon de faire serait sans doute contraire à la Charte canadienne des droits et libertés, puisque celle-ci garantit aux citoyens et aux résidents canadiens le droit de s'établir et de gagner leur vie n'importe où au Canada.

C. Les régions du Québec

Le Québec est constitué d'un certain nombre de régions administratives qui correspondent à des entités économiques et géographiques assez distinctes. Le tableau 11 et la carte qui l'accompagne (pages 48 et 50) indiquent de quelle façon le territoire est découpé aux fins de l'administration gouvernementale. Dans cet avis, c'est cette image des régions qui a été retenue, sauf lorsqu'il est question des régions métropolitaines de recensement. Dans ce cas, la région est constituée du territoire urbanisé des métropoles régionales et de leurs banlieues.

II. LE MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DOIT SE DONNER UNE POLITIQUE DE RÉGIONALISATION

Le Conseil estime d'abord que le ministère des Communautés culturelles et de l'immigration (M.C.C.I.) doit se donner une politique claire en matière de régionalisation, quelle que soit l'orientation qu'il choisira ultimement. Il est important que les intervenants impliqués dans la sélection, l'accueil et l'établissement des nouveaux Québécois sachent bien à quoi s'en tenir.

Présentement, l'attitude du Ministère apparaît plutôt ambiguë, du moins vue de l'extérieur: on y souhaite ouvertement que davantage d'immigrants s'établissent à l'extérieur de Montréal, mais aucune véritable mesure en ce sens n'a été prise depuis 1979-1980, alors que le Québec accueillait plusieurs milliers de réfugiés indochinois.

Ainsi la présence de trois centres d'orientation et de formation des immigrants (C.O.F.I.) à l'extérieur de Montréal ne peut être considérée comme une mesure de régionalisation, puisque l'on y envoie en majorité des personnes qui sont peu susceptibles de s'établir dans la région. En effet, la clientèle se compose en grande partie de célibataires sans attache, dont la préoccupation est souvent de revenir à Montréal, une fois leur période de cours terminée, pour y retrouver d'autres personnes de leur ethnie. Leur présence en région semble en fait servir davantage des objectifs administratifs que des objectifs de régionalisation proprement dits.

Aux dires des personnes que nous avons rencontrées à Québec, à Hull et à Sherbrooke, la très large majorité des stagiaires quittent la région dès la fin des cours ou peu après. Des 10% d'immigrants qui vont en région à leur arrivée, il n'en reste apparemment que très peu après un an ou deux. Les chiffres des tableaux 1, 2 et 3 confirment cet état de fait.

Il faut cependant souligner que les natifs subissent eux aussi l'attirance de la grande ville. En effet, la proportion de la population du Québec qui vit dans la région de Montréal est passée de 50,2% en 1951 à 56,8% en 1986 (tableaux 7 et 9).

En somme, les souhaits exprimés jusqu'à maintenant ne se sont pas encore traduits par un changement significatif dans la proportion d'immigrants à s'établir en région. Pour accroître cette proportion, le M.C.C.I. devrait se donner une politique plus explicite. Celle-ci lui permettrait d'agir plus efficacement dans la mesure où elle identifierait clairement les objectifs à poursuivre et les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

III. IL FAUT ENCOURAGER L'ÉTABLISSEMENT DES NOUVEAUX IMMIGRANTS À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION DE MONTRÉAL.

Lors de nos consultations, nous avons pu constater que les opinions sur cette question sont assez partagées. Les personnes favorables à une régionalisation accrue font valoir les arguments suivants pour justifier leur point de vue.

D'abord, elles estiment que l'établissement en région pourrait faciliter l'apprentissage du français et l'intégration à la société d'accueil du fait que l'immigrant serait inséré dans un milieu presque totalement francophone. Si cet argument peut être valable à Trois-Rivières et à Québec, il perd cependant du poids à Sherbrooke (environ 8% d'anglophones et allophones) et encore davantage à Hull. Dans ce dernier cas, la proximité de l'Ontario pourrait même avoir l'effet inverse.

En augmentant la francisation des immigrants, la régionalisation pourrait aussi réduire le nombre d'entre eux qui quittent le Québec pour s'établir ailleurs au Canada ou aux États-Unis. En effet, on estime que le Québec n'a retenu que 50% des immigrants qu'il a accueillis de 1945 à 1981[2] et que 25 à 30% quittent la province deux ou trois ans après leur arrivée.[3]

---

[2] Voir à ce sujet: Paillé, M., Aspects démolinguistiques de l'avenir de la population du Québec, Conseil de la langue française, étude no 53, 1986.

[3] Termote, M. "Ce que pourrait être une politique de migration", l'Action nationale, mai 1988, pp.308-322.

Un autre argument qui milite en faveur d'une politique de régionalisation est l'impact positif que la venue d'immigrants pourrait avoir sur l'économie de la région qui les accueillera. Leur arrivée engendrera de nouveaux besoins (consommation, logement) et stimulera l'activité économique. Beaucoup d'entre eux créeront leur propre emploi dans le commerce ou la restauration. La venue d'immigrants investisseurs peut même amener la création directe de nouveaux emplois. Bref, la régionalisation permettrait de mieux répartir l'impact économique de l'immigration. Enfin, il faut compter sur l'apport culturel et social de ces nouveaux citoyens, lequel constitue un enrichissement indéniable pour la communauté qui les accueille.

Le dernier argument, enfin, est d'ordre démographique. La régionalisation pourrait atténuer les écarts qui existent, et qui s'accroissent, entre Montréal et le reste de la province, tant en termes de croissance de la population qu'en termes de sa structure ethnolinguistique. En effet, seule la région de Montréal bénéficie réellement de l'immigration aux plans démographique, économique et culturel. En même temps, elle devient de plus en plus cosmopolite alors que le reste du Québec devient de plus en plus francophone. La régionalisation pourrait contribuer à atténuer ce phénomène et à en répartir plus également les avantages.

Cela dit, des personnes s'opposent aussi à l'idée de régionaliser l'immigration, là encore pour diverses raisons. On évoque notamment la difficulté probable de trouver un emploi dans certaines régions où le chômage est plus élevé qu'à Montréal de façon chronique. S'il est vrai que le chômage est plus élevé en certains endroits, il n'en va pas de

même partout. Certaines métropoles régionales connaissent des taux de chômage comparables à celui de Montréal; c'est le cas notamment à Québec, à Hull et à Sherbrooke. C'est d'ailleurs ce qu'illustre le tableau 4.

D'autres s'opposent à la régionalisation parce qu'elles croient qu'elle n'est pas nécessaire et que Montréal peut continuer d'absorber la presque totalité des nouveaux immigrants. Elles estiment qu'il faut faire davantage d'efforts pour que le français devienne le moyen général de communication et qu'ainsi les immigrants soient amenés à se franciser davantage. En d'autres termes, il faut selon elles résoudre à la base les difficultés montréalaises et non les escamoter ou les "déménager" en région.

Le Conseil, quant à lui, estime qu'il est souhaitable qu'un plus grand nombre de nouveaux immigrants s'établissent en région à l'avenir. Toutefois, il est conscient qu'une telle modification n'est pas possible à court terme. Et même à long terme, seule une politique permanente, s'inscrivant dans le cadre plus large d'une politique de développement régional, pourrait engendrer un changement significatif.

IV. LES OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE DE RÉGIONALISATION

Nous verrons maintenant quel pourrait être le contenu d'une telle politique, à savoir quels objectifs elle devrait se donner, et par la suite, quels moyens elle devrait mettre en oeuvre pour les atteindre.

A. Régionaliser pour favoriser le développement régional

Une politique de régionalisation doit s'inscrire dans le cadre plus global d'une politique de développement régional. C'est ce que tous les intervenants régionaux nous ont fait valoir. La venue d'immigrants, en effet, doit d'abord profiter à la région qui les accueille et ne pas être une façon de "démontréaliser" l'immigration.

L'arrivée d'immigrants doit être perçue comme un apport de capital, humain et financier, et une compensation partielle de la dénatalité régionale. L'objectif premier d'une politique de régionalisation des nouveaux immigrants doit donc être de favoriser une croissance économique et démographique plus équilibrée des diverses régions du Québec.

B. Régionaliser pour favoriser davantage l'intégration à la majorité francophone

Le deuxième but que devrait poursuivre une telle politique régionale d'immigration, comme d'ailleurs presque toutes les autres activités du Ministère, c'est de faciliter l'intégration harmonieuse des immigrants à la société québécoise et plus particulièrement à la majorité francophone. L'établissement à l'extérieur de Montréal peut susciter

davantage d'interaction entre les immigrants et la société d'accueil et faciliter de ce fait l'apprentissage du français et l'intégration socio-économique des nouveaux concitoyens.

V. COMBIEN D'IMMIGRANTS PEUT-ON ÉTABLIR EN RÉGION À COURT ET À MOYEN TERME?

Cela dit, il faut voir maintenant quels objectifs précis une telle politique devrait se donner et quels moyens sont à mettre en oeuvre pour les atteindre. La détermination d'un objectif quantitatif sera bien sûr conditionnée par le contexte dans lequel s'inscrira la politique de régionalisation: en fera-t-on un élément d'une politique plus large de croissance régionale ou plutôt une action menée dans un cadre strictement ministériel et sectoriel?

L'immigration dans un contexte de développement régional

Idéalement, la régionalisation de l'immigration devrait être un des moyens de favoriser la croissance économique et démographique des régions du Québec. Elle devrait s'insérer dans un ensemble de mesures de développement afin d'assurer la disponibilité des ressources humaines nécessaires et de pallier en partie la sous-fécondité. Le bon sens dit en effet qu'il serait irréaliste d'espérer établir un grand nombre d'immigrants à l'extérieur de Montréal sans prendre des initiatives pour créer de l'emploi, fournir des logements, assurer des services d'accueil et d'adaptation, des classes d'accueil pour les enfants, des cours de français, etc.

La question de l'emploi, en particulier, est fondamentale. Sans un emploi qui lui permette de gagner honorablement sa vie, la personne immigrante ne restera pas en région. Elle s'orientera évidemment vers Montréal ou Toronto, car les possibilités de trouver du travail y

semblent meilleures. Il est donc essentiel que des emplois existent et qu'ils soient disponibles pour les immigrants.

Ce constat entraîne une autre conséquence importante: le Gouvernement devra aussi faire pour les natifs ce qu'il fera pour les immigrants. En effet, comment pourrait-on faire accepter par la population que des immigrants viennent en région s'accaparer une portion très importante des emplois disponibles lorsque le nombre de chômeurs est élevé. Il faut plutôt que la création d'emplois soit suffisamment importante pour que tout le monde en profite et que des situations conflictuelles soient évitées. Quand on considère le niveau de chômage qui prévaut dans certaines régions, on voit tout de suite l'ampleur de la tâche à accomplir avant d'y orienter des immigrants en nombre important (voir tableaux 8, 10 et 11). En pratique, il semble clair que la régionalisation ne pourra se faire, à court et à moyen terme, qu'à une échelle relativement modeste qui n'exigera ou ne provoquera pas de bouleversements importants du marché du travail régional.

C'est donc après avoir arrêté ce qu'il est prêt à faire et décidé des ressources qu'il désire consacrer à cette politique que le Ministère pourra vraiment préciser le nombre d'immigrants qu'il serait souhaitable de voir s'établir à chaque année à l'extérieur de la région de Montréal.

Pour déterminer ce nombre, il faudra bien sûr prendre en considération plusieurs facteurs importants, dont la taille de la population, les services que la région offre, le nombre de personnes qui sont en chômage et le nombre d'immigrants qui y sont déjà établis. Seule une

étude plus fouillée des caractéristiques régionales et, en particulier, de la structure et du dynamisme du marché du travail, permettra de répondre à cette question.

Un examen sommaire des données des tableaux 4,8,10 et 11 nous permet cependant d'affirmer, comme nous l'avons dit plus haut, que la régionalisation ne peut se faire que sur une échelle très modeste si elle n'est pas accompagnée de mesures importantes de soutien et de création d'emplois. Le taux de chômage et les milliers de chômeurs que l'on retrouve dans toutes les régions, sans exception, rendraient difficile l'intégration au marché du travail de personnes qui, de par leurs qualifications professionnelles, seraient en concurrence avec les personnes déjà sans emploi.

C'est aussi ce qui explique la concentration des immigrants dans la région métropolitaine. Les emplois vacants y sont plus nombreux et l'on y retrouve beaucoup de postes à bas salaires qui servent de points d'entrée sur le marché du travail (notamment dans la restauration, le commerce de détail et l'industrie du vêtement). La concurrence avec les natifs y est donc moins vive et moins perceptible. De plus, l'intégration dans le circuit économique se fait plus facilement et leur venue se traduit plus rapidement par une activité accrue (i.e. par une augmentation de la consommation et, conséquemment, de la production et de l'emploi).

Il faudra donc s'assurer que les personnes qui s'établiront à l'extérieur de Montréal correspondront au besoin de leur région de destination. En outre, il faut bien se rendre compte qu'en dehors des

grands centres urbains, il ne semble pas y avoir beaucoup de place pour les immigrants sur le marché du travail. Une politique élargie de régionalisation aurait donc nécessairement à leur en faire plus.

En somme, il n'est pas vraiment possible de répondre à la question du nombre précis d'immigrants à régionaliser sans en savoir un peu plus sur les ressources qui seront consacrées à une telle politique. De plus, l'énoncé sur le développement régional, qui vient d'être publié par le gouvernement du Québec, ne fait aucunement référence à l'immigration comme facteur de développement des régions. C'est dire le chemin qui reste à faire avant qu'une telle idée soit acceptée par tous les intervenants concernés. Il y aurait pourtant beaucoup de choses à dire sur l'apport des immigrants comme entrepreneurs, chercheurs, enseignants et travailleurs spécialisés... Leur contribution à ce titre pourrait être très utile aux régions et elle devrait être prise en considération dans la mise en oeuvre qui sera faite de cet énoncé gouvernemental.

Enfin, il est important que le Ministère et les éventuels responsables de la réalisation de cette politique soient conscients que les premiers résultats significatifs mettront sans doute du temps à apparaître. Ils devront poursuivre leurs efforts durant cette période même si l'impact de la politique s'avère plutôt faible. Ils devront en outre sensibiliser leurs partenaires à cette réalité pour qu'eux aussi maintiennent leur participation au projet au cours des quelques années qui lui seront nécessaires pour mûrir ses premiers fruits.

VI. LES MESURES À METTRE EN OEUVRE

Au cours des nombreuses discussions que nous avons eues sur le sujet, il est ressorti que trois grandes catégories de mesures devraient être mises de l'avant par une politique de régionalisation, à savoir celles qui concernent la planification et la concertation, celles qui se rapportent à l'information et à la sensibilisation des intervenants et des immigrants et, enfin, les mesures qui ont trait au soutien à apporter aux organismes et aux personnes ainsi qu'au suivi du programme. Nous discuterons maintenant plus en détail de chacune d'elles.

A. La planification des interventions et la concertation avec les autres organismes

Parmi toutes les propositions qui nous ont été faites par les personnes que nous avons consultées, ce sont certainement celles qui concernent la nécessité de planifier davantage les actions du Ministère et d'accroître la concertation avec les autres organismes qui étaient vues comme les plus importantes et les plus nécessaires. Dans les mesures de planification, il faut inclure des éléments tels que:

i) Intégrer la politique de régionalisation de l'immigration à la politique de développement régional du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec vient tout juste de rendre public, par la voix de son ministre responsable du développement régional, un plan d'action en matière de développement régional. Ce plan ne fait nullement référence à l'immigration et il nous semble que la venue d'immigrants pourrait être un atout intéressant au plan

économique et démographique. L'immigration devrait donc s'insérer dans le cadre plus large d'une politique de développement régional et le moment ne saurait être mieux choisi pour faire en sorte qu'il en soit ainsi.

Le M.C.C.I. devrait intervenir en ce sens en faisant valoir le potentiel de développement que représentent les immigrants qui viennent comme investisseurs, chercheurs ou travailleurs spécialisés et qui contribuent à réduire le déficit démographique. Le Ministère verrait aussi plus particulièrement à ce que l'avenir démographique des régions et l'immigration soient des sujets discutés lors des prochaines conférences socio-économiques régionales (les "sommets" régionaux). Éventuellement, il pourrait obtenir que l'immigration fasse partie des prochaines ententes-cadres qui seront conclues entre les régions et le gouvernement du Québec.

ii) Établir un niveau régional d'immigration lors de l'exercice de détermination du niveau québécois

Cela aurait pour effet de faciliter la planification locale des ressources, notamment en termes d'hébergement, d'emploi, de services, de classes d'accueil ou de cours de français pour les adultes.

iii) Orienter en région des nouveaux immigrants dotés d'un profil approprié

Il pourrait s'agir, par exemple, de personnes ayant des enfants, provenant d'un milieu semblable à leur lieu de destination ou possédant des qualifications professionnelles en demande dans la région, etc. Une étude des régions de destination devrait permettre d'établir les caractéristiques susceptibles de favoriser l'intégration et d'améliorer le taux de rétention des personnes désireuses de s'y établir.

iv) Favoriser le développement de communautés ayant une taille suffisante

Tous nous ont fait remarquer que l'un des principaux motifs de retour à Montréal est le besoin de se rapprocher des personnes de même origine ethnique et que, par conséquent, il serait sans doute souhaitable de faire en sorte que les personnes qui iront en région ne se retrouvent pas seules. Au contraire, il faudrait veiller à ce qu'ils se retrouvent en nombre suffisant pour créer des petites communautés qui deviendront des centres d'attraction de plus en plus importants avec les années.

Un tel regroupement permettrait aux nouveaux venus de se donner divers services qui autrement ne seraient disponibles qu'à Montréal: épicerie, cinéma, médecine traditionnelle, club social, cours de français aux adultes, cours de langues d'origine aux enfants, etc. De plus, la création de communautés plus

importantes permettrait, à moyen terme, de faciliter le processus d'établissement et d'adaptation des nouveaux venus et de créer un effet d'entraînement.

Un examen des données de recensement sur la langue, l'origine ethnique et le pays de naissance permettrait de communiquer aux candidats à l'immigration des informations leur permettant de choisir de façon plus éclairée leur destination éventuelle au Québec. Il serait aussi possible de favoriser l'établissement dans une région donnée de personnes issues de groupes ethniques ou raciaux peu ou pas présents, pour l'instant, en admettant un certain nombre de ces personnes qui désireraient s'y établir pour former dès le départ un noyau de base.

v) Mettre sur pied un mécanisme de concertation interne au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Pour faciliter la coordination des actions des diverses unités administratives concernées, il nous semble nécessaire qu'un centre de responsabilité unique se voit confier le mandat de coordonner l'intervention ministérielle en matière de régionalisation. En effet, les mesures à mettre en oeuvre impliquent plusieurs services et directions du Ministère, notamment les directions des services de sélection à l'étranger, des communications, de la formation, de l'adaptation, des communautés culturelles et de la planification. Elles devront agir de façon coordonnée et se donner, pour cela, un responsable de la coordination des interventions.

vi) Créer un mécanisme régional de concertation pour l'accueil et l'établissement des immigrants

Il sera aussi très utile de créer un instrument de concertation au niveau de la région d'accueil pour informer les intervenants et coordonner leurs actions. On devrait y retrouver, par exemple, des représentants du milieu scolaire, des services sociaux, des municipalités, des organisations syndicales, patronales et commerciales, des organismes d'aide aux immigrants, du M.C.C.I. et, possiblement, d'autres organismes publics tels que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (M.M.S.R.), Communications-Québec et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (C.E.I.C.) selon l'ampleur du mouvement et les besoins qu'il pourrait susciter.

B. Les mesures d'information et de sensibilisation

Dans cette deuxième section se retrouvent les suggestions qui concernent les immigrants, les fonctionnaires et la population d'accueil.

i) Information des conseillers à l'immigration et information à donner aux futurs immigrants

Bien sûr, si les candidats à l'immigration ne connaissent du Québec que Montréal, il est peu probable qu'ils choisissent une première destination différente. Il y a donc un effort considérable à faire, en termes de promotion des régions, auprès des futurs immigrants. Cet effort doit bien sûr commencer par la sensibilisation des conseillers à l'immigration eux-mêmes.

Tout un train de mesures peut être imaginé à cette fin et il serait fastidieux de les énumérer ici. Nous nous contenterons d'en citer quelques-unes.

- Adapter la documentation remise aux immigrants (brochures, vidéos, etc.) de façon à mettre en valeur d'autres destinations, notamment les métropoles régionales.

- Faire un portrait économique et culturel des régions en y précisant la nature des principales industries, les emplois qu'on y retrouve, les postes à pourvoir, les qualifications recherchées par les employeurs, les écoles et les universités, etc.

- Demander aux conseillers à l'immigration de diffuser davantage cette information et de suggérer plus systématiquement l'établissement en région aux personnes susceptibles de s'y intéresser.

- Donner une image plus régionale du Québec lorsque l'on fait de la publicité dans les médias étrangers.

- Sensibiliser les agents fédéraux d'immigration pour qu'ils informent les candidats de cette politique et des diverses possibilités d'établissement.

ii) Sensibilisation de la population d'accueil

Il sera tout aussi important de garder en région les immigrants qui auront choisi de s'y établir et, à cette fin, il sera nécessaire d'impliquer la population dans le processus d'accueil et d'établissement des nouveaux venus si ceux-ci doivent venir en plus grand nombre. Il faudra donc concevoir un plan régional de communication destiné à informer adéquatement la population des politiques mises en oeuvre, de leur importance pour la prospérité de la communauté et de la nécessité d'être accueillants pour les nouveaux venus.

De telles mesures de sensibilisation sont nécessaires car les avantages de l'immigration ne seront pas évidents a priori pour beaucoup de gens en région et un certain "marketing" ne sera pas inutile. Il faudra notamment offrir une argumentation solide à la question de l'effet de l'immigration sur le chômage dans un contexte où l'on est encore assez loin du plein emploi. Si le chômage devait diminuer encore au cours des prochaines années, il va de soi que le travail en serait simplifié d'autant.

C) Les mesures de soutien et de suivi

Enfin, le troisième type de mesures regroupe les actions qui seront nécessaires pour faciliter l'accueil, l'adaptation et l'intégration des immigrants et les inciter à continuer de vivre à l'extérieur de la région de Montréal. Ces mesures peuvent être regroupées en deux

catégories plus ou moins distinctes: celles qui visent les individus et celles qui concernent les organismes d'aide aux immigrants et les associations culturelles et sociales.

i) Les mesures d'aide aux individus

Les principales sont bien connues et nous ne ferons ici que les rappeler:

- Accueil et adaptation.

Il est indispensable que quelqu'un s'occupe d'accueillir adéquatement les nouveaux arrivants. Selon le cas, ce pourrait être un employé du C.O.F.I., un membre déjà établi de la même ethnie, un employé de la municipalité, ou bien un organisme ou un individu spécialement chargé de cette responsabilité par le M.C.C.I. La formule pourrait varier selon les cas et selon les endroits, mais cet accueil devrait être considéré comme une action à faire absolument. Il comprendrait aussi une assistance dans le règlement de certaines autres formalités: recherche d'un logement, visite de la ville et des environs, inscription des enfants à l'école, initiation au fonctionnement des services publics (transports, services sociaux, écoles, etc.).

- Aide à l'intégration.

Parmi les mesures les plus connues, il y a bien sûr l'aide à la recherche d'emploi et les cours de langue. D'autres gestes

devraient être posés pour aider l'immigrant à tisser rapidement des liens avec son entourage. Un programme comme le compagnonnage, par exemple, pourrait être une solution intéressante pour réaliser cet objectif. Il en va de même de la réalisation d'activités multiethniques.

ii) L'aide aux organismes locaux

À notre avis, les organismes non-gouvernementaux (O.N.G.) devraient être les partenaires privilégiés du M.C.C.I. dans le processus d'accueil des nouveaux immigrants à l'extérieur de la région de Montréal. Dans chaque centre où l'on envisage d'établir davantage d'immigrants, un O.N.G. pourrait être chargé de la responsabilité de l'accueil et du "pilotage" des nouveaux arrivants. En plus, il serait un service de référence et d'aide, une sorte de "9-1-1" de l'immigration.

iii) Le suivi de l'opération

Enfin, l'opération de régionalisation ne saurait se faire adéquatement sans un mécanisme pour en assurer le suivi et vérifier le degré de réalisation des objectifs quantitatifs. En outre, il faudra que les immigrants soient contactés périodiquement pendant un certain temps de façon qu'il soit possible d'évaluer le succès réel de la politique mise en oeuvre. Un tel suivi pourrait déceler rapidement les problèmes qui ne manqueront pas de survenir et permettrait d'ajuster en conséquence l'alloca-

tion des ressources, les procédures et les autres éléments de la politique de régionalisation.

Le suivi sera essentiel à la bonne marche de l'opération car l'expérience passée a montré que même après quelques années en région, l'intégration des immigrants pouvait être problématique et relativement peu poussée. Bien sûr, les personnes seraient libres d'y participer et ce suivi serait fait de façon à ne pas les importuner et à respecter leur vie privée.

VII. RECOMMANDATIONS

Considérant ce qui a été dit précédemment quant à l'opportunité de régionaliser l'immigration et quant aux objectifs et aux moyens que devrait se donner à cette fin le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, le Conseil en est arrivé à formuler les recommandations suivantes:

1. - **Le M.C.C.I. doit se donner une politique permanente de régionalisation de l'immigration.**

Le but de cette politique devra être de faire partager par d'autres régions les bénéfices économiques et démographiques de l'immigration, qui profitent exclusivement à Montréal depuis fort longtemps. Elle visera aussi à favoriser l'intégration à la majorité francophone. Il faudra par ailleurs qu'elle soit strictement incitative et qu'elle ne contraigne personne à s'établir à un endroit donné.

2. - **Le M.C.C.I. doit faire en sorte que l'immigration devienne un élément du plan de développement des régions, là où le contexte est propice à l'accueil des immigrants.**

Pour ce faire, il devra intervenir auprès de l'Office de planification et de développement du Québec afin que cette question soit discutée dans le cadre des prochaines

conférences socio-économiques régionales et qu'elle fasse éventuellement partie des ententes-cadres qui seront signées entre le gouvernement provincial et les représentants régionaux.

3. - **La régionalisation doit d'abord se faire sur une échelle modeste et, après une étude de leur capacité d'accueil, se limiter en un premier temps aux métropoles régionales que sont Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.**

Dans ces trois grands centres, la régionalisation ferait d'abord l'objet d'une expérience-pilote qui consisterait à y orienter pendant quelques années un nombre d'immigrants sensiblement plus élevé qu'actuellement; on y mettrait aussi à l'épreuve les mesures proposées et d'autres qui apparaîtraient nécessaires à la réussite de l'opération.

Par la suite, et une fois faites les recherches nécessaires, le programme de régionalisation pourrait être mené sur une plus grande échelle et même étendu à d'autres villes moins populeuses telles que, par exemple, Saint-Jérome, Saint-Hyacinthe, Granby, Saint-Jean et Sorel...

4. - **Le M.C.C.I. devra consacrer des ressources spécifiquement à la promotion et à la réalisation de cette activité.**

Pour faire la promotion, réaliser la concertation régionale des intervenants et assurer un véritable suivi de l'opération, le M.C.C.I. devra vraisemblablement consacrer spécifiquement des ressources à ce projet. Les modalités d'une telle attribution pourront varier selon les régions et ce sera au M.C.C.I. d'en évaluer la faisabilité et la pertinence en fonction des situations propres à chacune. A certains endroits, par exemple , le Ministère pourrait octroyer des ressources et confier la gestion de l'opération à un organisme non-gouvernemental, qui en serait le coordonnateur. Là où c'est possible, il pourrait aussi décider d'agir par l'intermédiaire d'un de ses COFI.

5. - **Le M.C.C.I. devra mettre en oeuvre trois types de mesures pour assurer le succès de l'opération, soit:**

A- des mesures de planification et de concertation

B- des mesures d'information et de sensibilisation

C- des mesures de soutien et de suivi

A - La planification et la concertation avec les autres intervenants

Parmi toutes les propositions qui ont été faites par les personnes consultées, ce sont certainement celles qui concernent la nécessité de planifier davantage les actions du Ministère et d'accroître la concertation avec les autres organismes qui étaient vues comme les plus importantes et les plus nécessaires. Dans les mesures de planification se retrouvent des éléments tels que:

i) Intégrer la politique de régionalisation de l'immigration à la politique de développement régional du gouvernement du Québec.

ii) Établir un niveau régional d'immigration lors de l'exercice de détermination du niveau québécois.

iii) Orienter en région des nouveaux immigrants dotés d'un profil approprié.

iv) Favoriser la formation de communautés culturelles qui soient d'une taille leur permettant de se donner des services qui autrement ne seraient disponibles qu'à Montréal.

v) Mettre sur pied un mécanisme de concertation interne au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

vi) Créer une instance régionale de concertation pour l'accueil et l'établissement des immigrants.

B - Les mesures d'information et de sensibilisation

Pour assurer le succès de l'opération, il sera aussi nécessaire d'intervenir auprès des futurs immigrants, des conseillers à l'étranger et de la population d'accueil. Voici quelques-unes des mesures qui pourraient être utilisées à cette fin.

i) Sensibiliser les conseillers à l'immigration et informer adéquatement les futurs immigrants et, pour ce faire:

- tracer un portrait économique et culturel des régions en y précisant la nature des principales industries, les emplois qu'on y retrouve, les postes à pourvoir, les qualifications recherchées par les employeurs, les écoles et les universités, etc.;

- demander aux conseillers à l'immigration de diffuser davantage cette information et de suggérer plus systématiquement l'établissement en région aux personnes susceptibles de s'y intéresser;

- sensibiliser les agents fédéraux d'immigration à cette préoccupation pour qu'ils en informent adéquatement les candidats qui se destinent au Québec;

- adapter la documentation remise aux immigrants (brochures, vidéos, etc.) de façon à mettre en valeur d'autres destinations, notamment les métropoles régionales;

- donner une image plus "régionale" du Québec lorsque l'on fait de la publicité dans les médias étrangers.

ii) Informer et sensibiliser la population d'accueil par diverses actions dont une campagne d'information et de promotion et des activités de rapprochement comme le compagnonnage et le parrainage.

C - Les mesures de soutien et de suivi

Diverses mesures permanentes devront être mises en oeuvre pour favoriser l'établissement des nouveaux concitoyens et les inciter à demeurer en région. Il s'agit essentiellement d'élargir ou d'adapter au contexte régional les programmes déjà existants d'aide à l'accueil, à l'adaptation et à l'intégration.

En même temps, le M.C.C.I. devra se préoccuper tout particulièrement de bien suivre le déroulemcnt de l'opération afin, bien sûr, que les objectifs quantitatifs soient atteints, mais aussi pour assurer que les immigrants recoivent les services prévus et éviter qu'ils soient pénalisés à cause de leur participation à ce programme.

TABLEAUX

TABLEAU 1

Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1986 selon la région de destination

Région de destination	Immigrants		Travailleurs immigrants	
	Nombre	%	Nombre	%
01: Est du Québec	6	0,0	2	0,0
02: Saguenay-Lac-Saint-Jean	53	0,3	16	0,2
03: Québec	704	3,6	350	3,7
04: Mauricie Bois-Francs	81	0,4	34	0,4
05: Estrie	223	1,2	98	1,0
06: Montréal	17 189	88,9	8 661	90,1
06S: Rive Sud	78	0,4	32	0,3
06C: Montréal Centre	17 111	88,5	8 629	89,8
06N: Rive Nord	–	–	–	–
07: Outaouais	321	1,7	167	1,7
08: Abitibi – Témiscamingue	2	0,0	2	0,0
09: Côte-Nord	19	0,1	9	0,1
Non spécifiée	730	3,8	269	2,8
Total	**19 328**	**100,0**	**9 608**	**100,0**

Source: Rapport annuel du M.C.C.I., 1986-1987

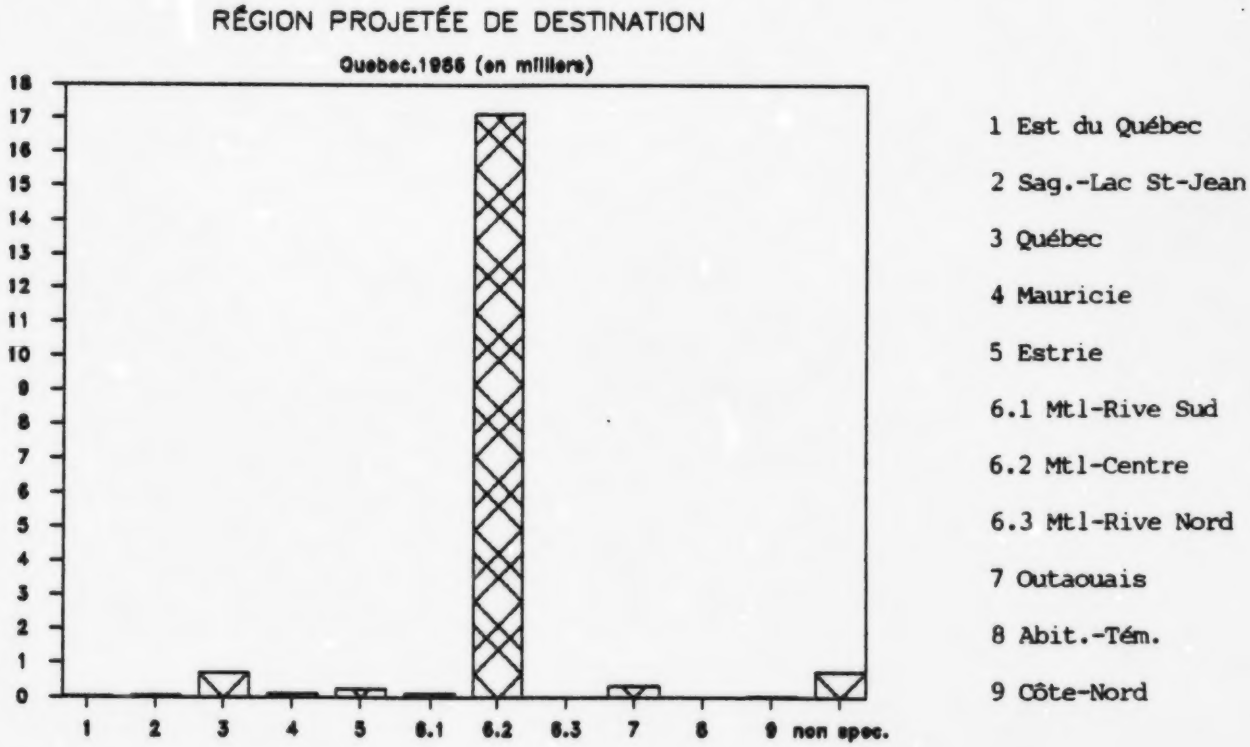

TABLEAU 1a) Immigrants arrivés en 1986 selon la ville de destination, Canada

City / Ville	TOTAL	U.S.A. / E.-U.	India / Inde	Vietnam / Viet-Nam	Hong Kong	Poland / Pologne	Great Britain / Grande Bretagne	Jamaica / Jamaïque	Philippines	Guyana / Guyane	El Salvador	Others / Autres
St. John's	169	18	6	31	5	20	20	—	7	2	14	75
Other Nfld — Autres T.-N.	75	24	4	2	—	—	21	—	4	—	—	20
TOTAL NFLD. — T.-N.	274	48	10	33	5	20	41	—	11	2	14	95
Charlottetown	97	23	—	12	—	12	12	—	—	—	2	36
Other P.E.I. — Autres I.-P.-É.	71	40	—	1	—	—	6	—	—	—	—	24
TOTAL P.E.I. — I.-P.-É.	168	63	—	13	—	12	18	—	—	—	2	60
Halifax	740	99	26	63	25	69	58	12	15	6	9	345
Other N.S. — Autres N.-É.	267	153	8	7	—	6	40	1	5	—	—	137
TOTAL N.S. — N.-É.	1,007	252	34	70	25	69	98	13	20	6	9	482
Fredericton	127	16	7	5	9	2	20	3	—	3	—	62
Moncton	109	28	—	6	5	7	3	—	2	—	6	52
Saint John	117	16	2	16	1	9	27	—	—	—	—	42
Other N.B. — Autres N.-B.	286	112	11	15	1	15	24	1	3	—	6	100
TOTAL N.B. — N.-B.	641	174	20	46	16	33	73	4	5	3	11	256
Hull	318	13	5	27	20	13	4	—	1	—	16	219
Montréal	17,238	616	443	855	731	364	282	404	343	330	613	12,447
Québec	699	47	4	57	10	20	15	—	10	1	67	468
Sherbrooke	266	13	—	41	—	6	—	—	—	—	10	134
Other Que. — Autres Qué.	1,697	132	25	43	13	6	16	6	9	2	6	748
TOTAL QUE. — QUÉ.	19,468	821	477	823	774	413	317	409	363	333	714	14,015
Ajax	886	47	39	9	56	8	102	35	23	23	3	221
Barrie	197	17	—	20	—	10	13	4	—	3	—	40
Belleville	104	6	5	24	7	1	12	1	—	—	13	33
Brampton	917	32	145	70	9	24	132	100	46	69	—	300
Brantford	222	24	17	36	6	26	21	7	4	2	—	75
Burlington	388	23	23	3	9	9	49	6	6	5	—	68
Cambridge-Galt	391	15	14	30	6	6	14	8	1	10	32	159
Chatham	144	17	2	26	2	40	10	3	2	1	—	41
Guelph	228	44	15	33	10	28	33	5	3	9	2	106
Hamilton	1,826	104	90	182	48	191	126	36	27	42	66	883
Kingston	294	48	8	36	6	23	28	1	12	1	4	122
Kitchener	1,891	72	73	78	17	118	56	14	6	57	122	478
London	1,391	92	22	102	65	204	82	17	9	5	134	859
Markham	130	4	13	—	1	1	4	5	8	26	—	68
Mississauga	2,386	97	409	71	61	197	216	185	113	108	6	821
Oakville	364	53	24	6	3	13	75	2	2	9	—	105
Oshawa	380	54	12	21	9	47	36	6	1	5	—	89
Ottawa	3,178	180	91	240	90	197	167	118	75	74	137	1,830
Peterborough	171	16	2	48	5	16	31	—	1	—	—	54
Sarnia	234	63	7	14	11	4	22	1	4	1	31	76
St. Catharines	884	169	8	48	11	73	77	7	18	8	19	256
Toronto	29,884	1,233	1,821	1,246	2,184	1,682	1,038	3,276	1,263	2,799	569	12,253
Windsor	1,134	206	37	143	36	67	41	14	29	4	89	468
Other Ont. — Autres Ont.	4,404	875	164	323	136	191	510	86	105	51	43	1,920
TOTAL ONT.	49,899	3,463	3,141	2,813	2,796	3,219	3,884	3,937	1,757	3,302	1,382	21,886
Winnipeg	3,383	144	186	375	303	364	97	65	554	89	161	1,125
Other Man. — Autres Man.	356	90	15	25	13	6	44	—	14	—	2	147
TOTAL MAN.	3,749	234	211	400	316	380	141	65	568	89	163	1,272
Regina	673	42	17	153	67	28	30	9	23	21	42	221
Saskatchewan	660	47	19	65	57	64	21	2	17	1	27	240
Other Sask. — Autres Sask.	607	88	8	37	73	78	39	4	13	—	30	237
TOTAL SASK.	1,940	177	44	255	217	180	90	15	53	22	99	698
Calgary	4,182	317	345	611	330	170	226	80	246	67	238	1,532
Edmonton	3,881	232	371	613	240	273	206	71	179	66	205	1,425
Fort McMurray	166	6	14	2	9	12	6	3	6	3	4	45
Lethbridge	217	22	6	56	5	17	6	—	3	1	23	80
Medicine Hat	172	15	3	4	2	22	28	—	2	—	34	62
Red Deer	216	17	8	42	9	18	11	1	15	—	21	73
Other Alta. — Autres Alb.	827	186	20	66	37	86	99	8	41	2	21	381
TOTAL ALTA. — ALB.	9,673	795	775	1,388	632	698	580	163	492	139	548	3,808
Yellowknife	35	4	—	4	3	—	11	1	5	—	—	6
Other N.W.T. — Autres T.N.-O.	31	9	—	—	—	—	5	1	3	—	—	13
TOTAL N.W.T. — T.N.-O.	67	13	—	4	3	—	16	2	8	—	—	21
Abbotsford	149	23	74	16	5	—	6	—	—	—	—	25
Kamloops	185	34	17	24	10	4	19	—	4	—	1	42
Kelowna	144	21	23	10	1	2	23	—	3	2	—	56
Nanaimo	161	31	24	14	1	8	22	—	1	—	6	52
Prince George	267	14	63	27	7	11	22	1	8	1	5	88
Vancouver	8,914	570	1,339	543	1,085	230	485	36	707	14	277	3,620
Victoria	736	141	106	31	49	11	83	—	26	—	9	297
Other B.C. — Autres C.-B.	2,087	409	557	110	49	17	159	7	75	—	27	597
TOTAL B.C. — C.-B.	12,563	1,343	2,223	775	1,207	291	819	44	834	17	327	4,780
Whitehorse	35	9	—	5	2	—	1	—	1	—	—	17
Other Yukon — Autres Yukon	14	7	3	—	—	—	—	—	—	—	—	4
TOTAL YUKON	49	16	3	5	2	—	1	—	1	—	—	21
NOT STATED — NON PRÉCISÉE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL CANADA	99,319	7,275	6,940	6,822	6,693	6,231	6,099	4,853	4,102	3,998	3,157	48,344

Source: Emploi et Immigration Canada, Statistiques sur l'immigration, 1986.

TABLEAU 2

POPULATION SELON LE LIEU DE NAISSANCE,
PAR RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT, 1986
(données-échantillon 20%)

RMR	POPULATION TOTALE (A)	%	POPULATION IMMIGRANTE (B)	%	POPULATION IMMIGRANTE PAR RMR, EN %(B/A)
Chicoutimi-Jonquière	157,190	2,4	1,185	0,2	0,7
Montréal	2,887,855	44,7	459,490	87,1	15,9
Hull	198,650	3,1	8,980	1,7	4,5
Québec	595,960	9,2	13,660	2,6	2,3
Sherbrooke	127,820	2,0	4,375	0,8	3,4
Trois-Rivières	127,600	2,0	1,815	0,3	1,4
Total des RMR	3,967,475	61,4	489,505	92,9	12,3
Province	6,454,490	100	527,135	100	8,2

Sources: Statistiques Canada, EC 86B02
et
M.C.C.I., Direction de la planification et de l'évaluation.

TABLEAU 3

Importance des populations linguistiques selon les principales langues maternelles déclarées, Régions métropolitaines du Québec, 1986.

R.M.R.	Réponses uniques								Réponses multiples		TOTAL -100%
	Français		Anglais		Autres(1)		TOTAL				
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	Total	%	
Chicoutimi-Jonquière	154 240	97,2	1 725	1,1	485	0,3	156 450	98,7	2 020	1,3	158 470
Montréal	1 974 120	67,6	433 095	14,8	344 965	11,8	2 752 180	94,2	169 165	5,8	2 921 355
Hull	160 050	79,9	25 065	12,5	5 360	2,7	190 475	95,1	9 735	4,9	200 210
Québec	575 395	95,4	10 750	1,8	5 425	0,9	591 570	98,1	11 695	1,9	603 265
Sherbrooke	116 395	89,6	8 610	6,6	1 500	1,1	126 505	97,3	3 460	2,7	129 960
Trois-Rivières	124 735	96,8	1 620	1,2	650	0,5	127 005	98,5	1 880	1,5	128 890
Autres régions du Québec	2 211 990	92,5	99 165	4,1	35 340	1,5	2 346 495	98,2	43 820	1,8	2 390 315
TOTAL QUÉBEC	5 316 925	81,4	580 030	8,9	393 725	6,0	6 290 680	96,3	241 785	3,7	6 532 465

(1) Comprend les personnes de langue maternelle autochtone dont 905 ont été recensées dans les régions métropolitaines et 22 810 dans les autres régions du Québec.

Source: Recensement du Canada 1986, compilation spéciale, M.C.C.I.

Tiré de Baillargeon, Mireille, Langue maternelle: importance des populations linguistiques du Québec et de la région de Montréal, M.C.C.I., 1988.

TABLEAU 4

TAUX DE CHOMAGE, RÉGIONS ET PROVINCE
MOYENNE ANNUELLE

	PROVINCE DE QUÉBEC	CHICOUTIMI JONQUIÈRE	QUÉBEC	SHERBROOKE (1)	TROIS-RIVIÈRES (2)	MONTRÉAL (1)	HULL
1981	10.3	10.3	10.1	11.1	11.3	9.3	11.5
1982	13.8	11.2	12.7	15.5	16.5	12.1	12.9
1983	13.9	16.4	11.6	15.0	16.0	13.7	12.1
1984	12.8	15.8	10.6	12.7	14.9	12.1	14.0
1985	11.8	13.3	8.7	10.8	12.8	11.7	10.9
1986	11.0	11.5	8.8	9.5	12.8	10.6	12.3
1987	10.3	11.6	8.6	10.7	11.0	10.0	10.3

1) Les régions de Hull et de Sherbrooke ont été modifiées en 1985.

2) De 1981 à 1985, l'enquête couvrait la région économique de Trois-Rivières. Depuis, elle couvre la région métropolitaine de recensement.

Source: Statistiques-Canada, La population active, cat. 72,001

TABLEAU 5

TAUX D'ACTIVITÉ, RÉGIONS ET PROVINCE
MOYENNE ANNUELLE, 1981 À 1987

	PROVINCE DE QUÉBEC	CHICOUTIMI JONQUIÈRE	QUÉBEC	SHERBROOKE (1)	TROIS-RIVIÈRES (2)	MONTRÉAL (1)	HULL
1981	61.5	56.0	63.2	60.6	58.4	64.8	62.0
1982	60.0	56.1	6.3	59.8	56.8	63.6	60.2
1983	60.9	53.4	61.1	62.1	58.1	63.9	64.0
1984	61.5	54.2	63.8	58.9	57.1	64.3	62.6
1985	62.4	59.3	64.9	61.3	60.8	64.8	66.4
1986	62.4	59.3	64.9	61.3	60.8	64.8	66.4
1987	63.5	57.0	63.5	61.7	61.7	66.3	69.0
1988	62.0	60.2	60.5	60.1	60.8	64.6	69.0

1) Les régions de Hull et de Sherbrooke ont été modifiées en 1985.

2) De 1981 à 1985, l'enquête couvrait le région économique de Trois-Rivières. Depuis, elle couvre la région métropolitaine de recensement.

Source: Statistiques-Canada, La population active, cat. 72,001

TABLEAU 6

POPULATION ACTIVE TOTALE, NOMBRE DE CHÔMEURS,
NOMBRE DE PERSONNES EN EMPLOI (MOYENNE ANNUELLE 1981-1987)
PAR RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT, QUÉBEC

Régions métropolitaines de recensement ANNÉE	Province de Québec (millier)	Chicoutimi Jonquière (millier)	Québec (millier)	Sherbrooke (millier)	T.-Rivières (millier)	Montréal (millier)	Hull (millier)
1981							
Pop. active totale	3040	58	257	105	196	1445	124
Nombre en emploi	2726	52	231	93	174	1310	110
Nombre de chômeurs	314	6	26	12	22	135	14
1982							
Pop. active totale	2998	60	259	108	193	1431	122
Nombre en emploi	2584	52	226	91	161	1247	106
Nombre de chômeurs	413	7	33	17	32	184	16
1983							
Pop. active totale	3069	58	254	113	199	1446	131
Nombre en emploi	2642	49	225	96	167	1247	115
Nombre de chômeurs	427	10	29	17	32	198	16
1984							
Pop. active totale	3123	60	265	107	197	1456	129
Nombre en emploi	2722	50	237	94	168	1279	111
Nombre de chômeurs	400	9	28	14	29	177	18
1985							
Pop. active totale	3181	65	293	125	56	1497	127
Nombre en emploi	2804	56	267	111	49	1322	114
Nombre de chômeurs	376	9	25	13	7	175	14
1986							
Pop. active totale	3221	69	296	124	57	1506	124
Nombre en emploi	2866	61	270	113	50	1346	112
Nombre de chômeurs	356	8	26	12	7	160	16
1987							
Pop. active totale	3306	68	291	126	59	1555	134
Nombre en emploi	2966	60	266	113	522	1400	120
Nombre de chômeurs	341	8	25	13	6	155	14

Note: En raison de la taille relativement petite de l'échantillon à partir duquel sont établies les données infraprovinciales, il faut faire preuve de prudence lors de l'interprétation des variations mensuelles des estimations de l'emploi et du chômage.

TABLEAUX TIRÉS DU PLAN D'ACTION

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

O.P.D.Q., 1988

TABLEAU 7

ÉVOLUTION DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES RÉGIONS DE 1951 À 1986

Régions	1951	1961	1971	1976	1981	1986
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	5,3	4,7	3,9	3,7	3,6	3,5
Saguenay/Lac-Saint-Jean	5,0	5,2	4,7	4,6	4,7	4,6
Québec	17,8	16,3	15,6	15,7	16,0	16,0
Mauricie/Bois-Francs	8,7	7,9	7,0	7,0	6,9	6,8
Estrie	4,5	4,0	3,7	3,7	3,7	3,7
Montréal	50,2	53,5	56,8	56,8	56,4	56,8
Outaouais	4,1	3,9	4,0	4,3	4,2	4,4
Abitibi	3,3	2,9	2,4	2,2	2,4	2,4
Côte-Nord/Nord-du-Québec*	1,1	1,6	1,9	2,0	2,1	1,8
Le Québec	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Pour diverses raisons, dont la confidentialité, les données portant sur la région du Nord-du-Québec sont habituellement agrégées avec celles de la région de la Côte-Nord.

TABLEAU 8

VARIATION DU TAUX D'ACTIVITÉ ET DU TAUX DE CHÔMAGE DES RÉGIONS DE 1961 À 1986

Région	Taux d'activité			Taux de chômage		
	1961	1971	1986	1961	1971	1986
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	45,7	45,7	54,5	8,3	6,0	19,3
Saguenay/Lac-Saint-Jean	48,1	45,9	58,7	8,6	5,4	13,3
Québec	50,7	50,9	61,1	3,7	8,7	9,1
Mauricie/Bois-Francs	50,4	50,1	60,6	4,8	12,2	12,4
Estrie	50,5	51,6	61,3	3,7	9,2	9,5
Montréal	54,5	55,0	63,8	3,6	9,4	10,5
Outaouais	51,5	53,5	66,4	5,0	9,2	12,3
Abitibi-Témiscamingue	50,2	49,4	60,3	8,7	12,8	11,8
Côte-Nord/Nord-du-Québec	53,1	52,3	64,4	7,2	11,0	14,9
Le Québec	52,5	52,9	62,4	4,4	10,0	11,0

TABLEAU 3
POPULATION DES RÉGIONS ET SON ÉVOLUTION
1971 — 1976 — 1981 — 1986

Régions	Population 1971		Population 1976		Population 1981		Population 1986		Taux d'évolution 1981-1986	1971-1986
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%	%
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	115 888	1,92	114 625	1,84	115 102	1,79	112 455	1,72	−2,30	−2,96
Bas St-Laurent	209 914	3,48	204 030	3,27	211 758	3,29	210 770	3,22	−0,47	0,41
Saguenay/ Lac St-Jean	266 214	4,42	269 380	4,32	285 679	4,44	285 457	4,37	−0,08	7,23
Chaudière-Appalaches	306 374	5,08	319 700	5,13	349 493	5,43	356 768	5,46	2,08	16,45
Québec	528 142	8,76	556 200	8,92	576 725	8,96	586 655	8,97	1,72	11,08
Mauricie/ Bois-Francs	427 274	7,09	429 005	6,88	447 583	6,95	452 696	6,92	1,14	5,95
Estrie	240 988	4,00	245 950	3,94	256 275	3,98	257 744	3,94	0,57	6,95
Montréal	1 959 143	32,50	1 869 585	29,99	1 760 125	27,34	1 752 582	26,80	−0,43	−10,54
Laval	228 010	3,78	246 240	3,95	268 335	4,17	284 164	4,35	5,90	24,63
Laurentides	242 156	4,02	267 515	4,29	307 671	4,78	320 066	4,89	4,03	32,17
Lanaudière	177 487	2,94	212 915	3,42	255 220	3,96	279 018	4,27	9,32	57,20
Montérégie	832 689	13,81	961 220	15,42	1 059 054	16,45	1 096 440	16,77	3,53	31,67
Outaouais	216 457	3,59	243 000	3,90	243 015	3,77	256 538	3,92	5,56	18,52
Abitibi/ Témiscamingue	142 900	2,37	141 105	2,26	146 110	2,27	147 168	2,25	0,72	2,99
Côte-Nord	104 430	1,73	119 755	1,92	118 335	1,84	104 374	1,60	−11,80	−0,05
Nord-du-Québec	30 035	0,50	34 250	0,55	37 970	0,59	36 112	0,55	−4,89	20,23
Le Québec	6 028 101	100,00	6 234 475	100,00	6 438 450	100,00	6 539 007	100,00	1,56	8,48

TABLEAU 10

LES PRINCIPAUX INDICATEURS DES BLOCS RÉGIONAUX

Indicateurs	Régions périphériques	Régions centrales	Régions métropolitaines
Évolution population (1981 à 1986)	−1,92 %	1,12 %	2,69 %
Évolution population (1971 à 1986)	2,81 %	10,20 %	9,17 %
Poids démographique (1971)	15,33 %	27,15 %	57,52 %
Poids démographique (1986)	14,53 %	27,58 %	57,89 %
Taux de chômage (1981) — total	17,49 %	11,71 %	9,12 %
— homme	15,70 %	10,14 %	7,93 %
— femme	19,77 %	13,99 %	10,79 %
— jeune	30,31 %	20,84 %	16,70 %
Taux de chômage premier trimestre (1987)	14,92 %	12,30 %	11,11 %
Taux d'activité (1981) — total	57,06 %	58,75 %	63,72 %
— homme	64,49 %	73,85 %	77,60 %
— femme	43,11 %	43,89 %	50,72 %
— jeune	50,15 %	60,02 %	63,34 %
Taux d'activité premier trimestre (1987)	55,41 %	59,05 %	64,70 %
Bénéficiaire d'aide sociale/population (1985)	13,61 %	11,28 %	9,60 %
Population active ayant une scolarité post-secondaire (1981)	36,11 %	35,40 %	46,37 %
Taux d'urbanisation (1981)	56,44 %	55,87 %	92,90 %
Revenu familial moyen (1981)	22 726 $	22 278 $	27 061 $
Revenu moyen population active (1981)	13 227 $	12 613 $	14 932 $
Revenu moyen des fermes (1981)	29 586 $	46 885 $	35 666 $

TABLEAU 11: LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ÉTAT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MRC

MRC / Région	POPULATION						EMPLOI MANUFACTURIER		
	Total 1986	Taux Évolution 1981-86	Taux Évolution 1971-86	Revenu Familial Moyen 1981 (si QC=100)	Taux Activité 1981	Taux Chômage 1981	Nombre	Empl. manuf. /Empl. tot. %	% Bénéficiaires Aide sociale /pop total Déc. 1985
BLOC I: RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES									
GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE									
Avignon	14 230	0,45	−5,94	76,26	52,20	26,51	335	5,25	15,41
Bonaventure	21 712	−3,10	−6,47	80,18	51,20	25,69	721	8,19	17,75
Denis-Riverin	15 247	−4,23	−6,28	73,96	53,72	27,37	124	1,88	26,14
La Côte-de-Gaspé	22 827	−4,85	−2,39	97,05	59,97	16,64	2 519	22,96	14,54
Les Îles-de-la-Madeleine	14 532	2,85	9,24	88,26	63,70	19,54	951	13,90	14,39
Pabok	22 662	−4,40	−4,43	78,75	53,69	22,50	1 181	12,61	24,07
BAS ST-LAURENT									
Kamouraska	24 535	0,11	1,76	79,32	54,90	14,50	1 434	14,04	10,86
La Matapédia	22 054	−0,72	−11,00	76,65	54,24	29,16	832	9,06	19,07
La Mitis	21 759	−1,84	−9,90	79,08	56,07	16,52	1 037	10,92	18,17
Les Basques	11 320	−5,03	−15,86	76,69	48,76	18,06	185	4,09	13,21
Matane	25 198	−1,41	0,51	78,80	54,66	23,09	1 256	11,46	18,33
Rimouski-Neigette	50 108	2,21	17,04	97,80	61,09	15,20	846	3,61	10,08
Rivière-du-Loup	31 001	−0,67	8,82	86,61	55,30	15,09	1 014	7,66	10,08
Témiscouata	24 795	−1,71	−8,69	70,77	49,19	18,52	1 119	11,88	16,26
SAGUENAY/LAC ST-JEAN									
Lac-Saint-Jean-Est	52 413	−0,73	5,03	87,96	55,76	18,12	4 398	19,86	13,07
Le Domaine-du-Roy	31 963	0,63	10,48	92,12	56,15	14,65	3 435	25,39	13,05
Le Fjord-du-Saguenay	170 817	0,12	6,85	93,34	55,91	16,40	12 362	16,92	12,34
Maria-Chapdelaine	28 924	−0,57	10,51	86,93	55,70	21,25	1 438	12,12	12,20
OUTAOUAIS (partie)									
La Vallée-de-la-Gatineau	19 086	1,75	−1,26	79,38	54,55	18,61	452	5,39	17,90
Papineau	18 790	2,41	4,89	76,29	53,17	17,06	1 080	14,00	14,66
Pontiac	15 309	−2,97	−8,13	79,05	54,97	15,56	656	9,86	15,71
ABITIBI/TÉMISCAMINGUE									
Abitibi	24 811	−0,45	11,63	90,41	61,07	12,09	1 655	14,80	11,52
Abitibi-Ouest	24 338	−1,73	−6,24	88,30	54,55	15,48	1 901	18,92	14,62
Rouyn-Noranda	39 559	2,91	−0,88	96,04	61,06	13,11	2 535	14,26	10,79
Témiscamingue	16 565	−3,43	−9,17	87,85	56,98	15,56	1 812	24,24	12,42
Vallée-de-l'Or	39 618	3,35	15,06	97,57	61,28	12,78	1 826	10,18	12,44
MBJ (Villes enclaves)	29 630	13,69	42,69	112,88	62,11	10,83	2 810	21,54	6,84
CÔTE-NORD									
Caniapiscau	3 918	−60,94	−54,08	140,97	66,21	5,49	45	0,96	0,62
La Haute-Côte-Nord	14 114	−5,52	−5,57	81,22	51,50	32,60	220	3,81	22,38
Manicouagan	34 613	−2,14	1,68	105,86	62,99	16,51	4 160	24,18	10,74
Minganie	6 274	−1,26	−1,71	92,31	57,38	26,55	61	2,22	18,16
Sept-Rivières	35 014	−14,84	14,30	112,28	64,44	17,89	600	3,03	12,75
BLOC II: RÉGIONS CENTRALES									
CHAUDIÈRE-APPALACHES (partie)									
Beauce-Sartigan	41 655	4,87	21,24	86,45	59,50	12,40	4 473	25,24	10,03
Bellechasse	29 932	−0,40	4,81	85,14	55,63	11,71	2 374	18,28	7,97
La Nouvelle-Beauce	23 164	4,16	21,25	90,41	62,52	9,52	3 211	31,28	5,55
Les Etchemins	19 485	−2,47	−7,77	78,20	54,30	19,50	723	8,99	11,54
Lotbinière	26 187	0,83	11,57	85,50	56,66	10,37	1 804	16,43	6,98
L'Amiante	48 327	−5,12	−3,78	92,06	57,20	12,10	3 633	16,21	10,78
L'Islet	21 189	−3,96	−8,62	77,18	49,20	15,77	1 695	19,99	13,90
Montmagny	24 794	−3,44	−5,75	82,97	52,99	14,89	3 075	28,75	14,23
Robert-Cliche	18 717	−0,08	7,89	87,87	60,40	10,10	1 822	21,91	8,19
QUÉBEC (partie)									
Charlevoix-Est	18 177	−0,61	2,05	87,90	54,20	23,60	1 215	15,74	13,80
Charlevoix	14 202	1,08	3,68	76,12	52,26	17,45	190	3,40	12,93
Portneuf	41 622	−0,07	4,84	87,48	53,84	13,15	3 572	19,89	10,37
MAURICIE/BOIS-FRANCS									
Arthabaska	58 246	3,50	19,41	91,43	60,88	10,27	7 090	27,57	10,27
Bécancour	19 113	−0,73	9,04	85,91	54,30	12,60	890	11,20	9,96
Drummond	75 170	2,79	11,15	85,52	59,35	12,21	9 254	27,69	11,22
Francheville	130 054	2,16	9,56	91,32	57,46	12,63	13 937	23,86	13,67
Le Centre-de-la-Mauricie	67 890	−0,05	−2,60	85,31	54,14	16,56	7 248	24,22	15,14
Le Haut-Saint-Maurice	14 728	−5,00	−13,25	89,75	56,10	14,50	1 544	22,10	12,97
L'Érable	25 389	−2,08	−0,91	86,77	61,45	10,78	3 510	30,32	9,13
Maskinongé	23 655	−0,31	−1,94	79,42	54,40	13,50	1 968	18,94	12,10
Mékinac	13 900	−3,00	−6,15	72,39	52,27	16,82	1 360	22,91	11,47
Nicolet-Yamaska	23 981	1,52	4,66	86,43	59,42	9,80	1 582	14,51	9,53
ESTRIE									
Coaticook	15 276	0,95	1,79	79,64	60,64	8,07	1 091	16,14	7,61
Le Granit	20 783	−2,17	−4,07	78,72	59,60	15,40	3 113	32,49	9,41
Le Haut-Saint-Francois	20 787	−2,57	−6,70	76,08	53,64	12,02	1 864	20,98	13,18
Le Val-Saint-Francois	32 181	−2,35	4,65	84,76	59,64	11,74	6 838	47,00	9,16
L'Or-Blanc	16 221	−10,56	−19,19	95,36	56,26	14,37	3 041	39,52	12,00
Memphrémagog	33 701	2,27	10,62	84,14	57,86	10,00	4 344	29,30	13,02
Sherbrooke	118 795	3,76	17,92	94,86	63,36	11,12	10 243	18,15	11,78

TABLEAU 11 (suite)

LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ÉTAT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MRC

MRC / Région	POPULATION						EMPLOI MANUFACTURIER		
	Total 1986	Taux Évolution 1981-86	Taux Évolution 1971-86	Revenu Familial Moyen 1981 (le QC = 100)	Taux Activité 1981	Taux Chômage 1981	Nombre	Empl. manuf. / Empl. tot. %	% Bénéficiaire Aide sociale / pop total Déc. 1985
MONTÉRÉGIE (partie)									
Acton	19 366	4,77	13,60	82,93	60,08	7,80	3 049	37,34	9,03
Beauharnois-Salaberry	57 742	−1,65	2,37	91,07	59,63	10,79	8 170	29,44	9,83
Brome-Missisquoi	43 862	−1,43	6,21	88,19	59,60	8,55	6 476	31,97	9,00
La Haute-Yamaska	64 803	5,59	21,84	91,07	64,04	9,45	12 537	41,08	11,46
Le Bas-Richelieu	53 530	−2,33	9,24	98,43	57,80	12,61	9 246	37,23	12,96
Le Haut-Richelieu	82 401	3,49	23,27	95,43	63,21	8,58	10 326	26,16	9,26
Le Haut-Saint-Laurent	22 766	6,07	11,30	84,82	54,75	7,79	1 431	14,69	14,64
Les Jardins-de-Napierville	20 391	1,16	12,30	94,14	62,93	8,40	790	8,17	5,95
Les Maskoutains	68 047	2,24	14,17	96,40	62,62	7,86	9 118	28,06	7,44
Rouville	28 700	2,29	27,88	99,43	65,05	6,72	3 793	27,57	5,19
LAURENTIDES (partie)									
Antoine-Labelle	31 040	0,43	13,12	83,93	56,31	17,58	1 075	8,26	18,65
Argenteuil	26 738	−0,08	0,39	85,60	54,35	12,36	1 878	16,48	13,06
La Rivière-du-Nord	62 042	4,43	32,48	92,14	61,71	11,24	6 129	21,25	12,55
Les Laurentides	28 449	−0,06	21,91	81,65	56,84	14,56	923	7,15	13,26
Les Pays-d'en-Haut	18 857	−0,71	26,66	96,73	58,40	10,28	369	4,12	9,22
LANAUDIÈRE (partie)									
D'Autray	32 824	2,58	16,78	82,13	57,47	11,14	2 249	15,88	12,00
Joliette	44 488	3,02	16,84	97,37	62,14	8,96	4 768	22,69	11,45
Matawinie	30 611	12,73	40,19	78,10	56,73	12,90	1 067	8,83	14,96
Montcalm	28 610	5,93	41,49	80,83	54,91	10,02	822	7,17	15,59
BLOC III — RÉGIONS MÉTROPOLITAINES									
MONTRÉAL MÉTRO									
Comm. urbaine de Montréal	1 752 582	−0,43	−10,54	106,46	62,88	9,06	236 876	25,76	11,28
Laval	284 164	5,90	24,63	113,87	65,90	7,60	7 372	5,33	5,92
Champlain	293 054	3,79	44,39	106,23	66,15	8,91	15 789	10,93	9,88
La Vallée-du-Richelieu	94 871	4,53	47,04	124,45	65,56	7,36	4 309	9,84	3,86
Lajemmerais	72 179	7,19	91,18	123,00	66,70	6,36	6 496	19,89	3,61
Roussillon	104 962	13,07	49,31	109,21	64,81	8,09	5 333	11,82	5,98
Vaudreuil-Soulanges	69 766	6,56	45,22	106,05	62,25	6,39	1 763	5,67	6,07
Deux-Montagnes	59 321	9,30	64,33	98,37	62,88	9,16	1 607	6,24	8,68
Mirabel	13 875	−1,46	−4,94	91,19	60,58	11,06	366	5,24	7,27
Thérèse-de-Blainville	79 744	7,54	53,46	109,52	63,96	8,62	7 870	22,85	7,79
Les Moulins	68 768	15,05	154,39	97,52	64,03	8,21	2 644	9,78	7,15
L'Assomption	73 717	13,15	79,64	110,26	65,59	7,95	2 655	8,37	6,29
QUÉBEC MÉTRO									
Comm. urbaine de Québec	464 865	1,89	10,74	109,01	62,23	11,23	18 030	7,96	10,28
La Côte-de-Beaupré	20 353	0,12	14,01	99,80	56,03	14,90	653	7,27	8,70
La Jacques-Cartier	20 467	4,36	55,11	106,85	67,65	7,96	1 372	13,99	5,43
L'Île d'Orléans	6 769	5,17	24,50	111,69	60,08	8,71	24	0,81	5,03
Desjardins	46 398	3,82	20,95	102,88	61,99	10,85	3 217	14,80	8,35
Les Chutes-de-la-Chaudière	56 920	15,19	133,14	109,54	67,34	8,40	3 834	16,07	4,75
ERO									
Comm. Rég. de l'Outaouais	202 559	7,17	25,41	104,70	66,11	10,41	6 197	6,47	10,44

Les régions administratives du Québec, 1987

ANNEXES

MEMBRES DU COMITÉ DE L'IMMIGRATION

Président du comité:	Raymond PAQUIN
Membres:	Robert ATTAR My Tram DUONG Irène ELLENBERGER Jean ISSERI ** Miguel MONTÉRICHARD Maria-Fernanda OLIVEIRA Eugène ORYSCHUK Juanita WESTMORELAND-TRAORÉ ex-officio
Secrétaire:	Jacques JOHNSON
Agent de recherche:	Jean-François MANÈGRE

** Le mandat de monsieur Jean Isseri a pris fin le 18 octobre 1988. Il a été remplacé au Comité par madame Irène Ellenberger.

COMPOSITION DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS

CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

Présidente:	Juanita WESTMORELAND-TRAORÉ
Vice-président à l'immigration:	Raymond PAQUIN
Vice-présidente aux communautés culturelles:	Raymonde FOLCO
Membres:	Robert ATTAR Mercédès BARCELO-CHORNET Maurice CHALOM My Tram DUONG Irène ELLENBERGER Serge FONTAINE Théoharis FOURNARIS ** Julien HARVEY ** Jean ISSERI ** Miguel MONTÉRICHARD Maria-Fernanda OLIVEIRA Eugène ORYSCHUK Léon OUAKNINE ** Kofi SORDZI Antoine TCHIPEFF Luigi TESOLIN
Participent également aux réunions du Conseil, sans droit de vote:	
Sous-ministre du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration	Norman RIDDELL
Secrétaire	Jacques JOHNSON

** Le mandat de ces membres a pris fin le le 18 octobre 1988.